



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2012

GESTION DE L'ASSOCIATION



ASSOCIATION RÉGIONALE DES ORGANISMES HLM DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR & CORSE

Le Saint-Georges • 97 avenue de la Corse • 13007 MARSEILLE

Tél. +33 (0)4 91 13 73 26 • Fax. +33 (0)4 91 52 12 01 • www.arhlmpacacorse.com • bienvenue@arhlmpacacorse.com

Association Loi 1901 • Siret 326 843 018 00028 • APE 9499Z • Membre de la FNAR

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Rapport du Trésorier	2
• Compte de résultat au 31/12/2011	5
• Bilan au 31/12/2011	6
• Compte de résultat simplifié au 31/12/2011	7
• Actions régionales 2011	8
• Annexe aux comptes 2011	11
• Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	18
• Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	20

**Rapport de M. Stéphane BONNOIS, Trésorier,
sur les comptes de l'exercice 2011**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les comptes de notre Association régionale pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2011 et clos le 31 décembre 2011.

Nous examinerons successivement le compte de résultat, puis le bilan.

I - COMPTE DE RESULTAT

Celui-ci fait apparaître un résultat de 46 301,37 €, qui peut s'analyser de la façon suivante :

LES PRODUITS

Les produits d'un montant total de 958 787,73 € sont supérieurs aux produits budgétés à hauteur de 889 000 € ; l'écart d'environ 69 800 € provient principalement :

- des cotisations fixes perçues pour un montant de 528 558,00 € contre 474 000 € prévus (+ 54 560 €), suite à une modification de la formule de calcul,
- des autres produits d'un montant de 23 435,07 € contre 12 000 € prévus (+ 11 400 €) suite à diverses régularisations de comptes d'actions régionales des exercices antérieurs,
- des produits financiers d'un montant de 7 547,06 € contre 4 000 € prévus (+ 3 550 €).

LES CHARGES

Les charges d'un montant total de 825 880,31 € sont légèrement inférieures aux charges budgétées à hauteur de 827 000 €. Cet écart est en fait le solde entre :

- des économies budgétaires réalisées sur les prestations diverses, les frais de déplacement et les dotations aux amortissements,
- des dépenses supplémentaires concernant les provisions pour congés payés et créance douteuse, la régularisation de compte d'actions régionales.

LA CONTRIBUTION AUX ACTIONS REGIONALES

La contribution nette de l'exercice aux actions régionales, prévue initialement à hauteur de 62 000 €, s'établit en définitive à 86 606,05 €, elle s'analyse comme suit :

- En produits, les cofinancements obtenus au titre des programmes d'actions 2011 s'élèvent à 168 434,00 €, les reports de ressources des exercices antérieurs pour des actions engagées en 2011 sont de 63 631,26 € et de 26 568,01 € pour les actions annulées en 2011 (convention Région – Ademe 2009 et GUP 2010) soit un total de 258 633,27€
- En charges, les dépenses relatives aux actions régionales 2011 représentent 213 346,33 €, celles engagées au titre des actions régionales des exercices antérieurs 61 892,99€, les engagements de dépenses restant à réaliser sont de 70 000,00 € au 31/12/2011 soit un total de 345 239,32€

Les régularisations d'actions régionales au titre d'exercices antérieurs représentent 17 103,75€ en charges (convention Région – Ademe 2009 et GUP 2010) et 3 850,12 € en produits (NRT, MDE/BBC, GIP/GPV).

LE RESULTAT

Le résultat définitif s'établit donc dans ces conditions à 46 301,37 €.

II - BILAN

ACTIF

- L'actif immobilisé diminue légèrement passant à 172 294,89 € au 31/12/2011 contre 176 952,45 € pour l'exercice précédent. Aucun investissement n'a été réalisé en 2011, du matériel informatique amorti a fait l'objet d'une mise au rebut pour 4657,56 €.
- Les créances à la clôture de l'exercice, représentent un total net de 382 852,51 € contre 296 577,45 € pour l'exercice précédent, et se répartissent de la façon suivante :
 - créances adhérents pour 95 058,13 € (provisionnées à hauteur de 3 541,53 €) ; contre 57 434,16 € l'exercice précédent,
 - créances fédérations et partenaires pour 87 150,91 € contre 82 825,94 €,
 - subventions à recevoir pour un montant total de 203 485,00 € (dont 100 236,16 € en attente de la Région PACA, provisionnée à hauteur de 4 236,16 € pour un reliquat sur 2008).
- La trésorerie s'élève à la clôture de l'exercice à 584 963,89 € contre 601 512,67 € l'exercice précédent.
 - valeurs mobilières de placement et Livrets : 437 907,22 €.
 - comptes courants 147 056,67 €
- Les charges constatées d'avance pour 3 449,50 € représentent des dépenses engagées au titre de 2012 (assurance, documentation, tickets restaurant)

PASSIF

- Les fonds associatifs s'élèvent à la clôture de l'exercice à 630 589,07 € contre 584 287,70 € en 2010, légèrement supérieurs aux charges de personnel de l'exercice 2011,
- Les provisions pour risques et charges d'un montant de 38 345,00 € représentent les engagements d'indemnités de retraite pour les départs à intervenir des salariés de + de 50 ans,
- Les fonds dédiés pour un montant total de 160 088,08 € contre 182 422,07 € l'exercice précédent représentent les financements affectés à des actions régionales pour lesquels des dépenses restent à réaliser à la clôture de l'exercice.
- Les dettes de l'association s'élèvent à 216 629,46 €, contre 188 004,00 € à la clôture de l'exercice précédent :
 - le solde des fournisseurs passe de 34 907,02 € à 44 293,85 €,
 - les dettes « rémunérations dues et organismes sociaux » représentent 167 335,61 € contre 148 096,98 € en 2010,
 - les produits constatés d'avance au 31/12/2011 représentent 5 000,00 €.

III - CONCLUSION

L'exercice 2011 a permis tout en consolidant les comptes de l'Association régionale de dégager un résultat conséquent, grâce d'une part à une revalorisation de notre cotisation fixe, et d'autre part à une bonne maîtrise des charges.

Ce résultat rétablit le niveau du report à nouveau à hauteur de nos objectifs de gestion soit l'équivalent d'une année de charges de personnel en report à nouveau, tout en assurant la réalisation d'un programme d'actions régionales conséquent, supérieur au budget adopté par notre Conseil d'administration.

Marseille, le 19 juin 2012

Le Trésorier

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Stéphane BONNOIS

GESTION DE L'ASSOCIATION

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2011

PRODUITS	Réel 2010	Budget 2011	Réel 2011	%	Commentaires
PRODUITS D'EXPLOITATION :					
Cotisations directes	441 086,00	474 000	528 558,00	112%	budget = 500 € + 0,1 €/log + 31 % cot fédérale
Convention UNFOHLM/FNAR	174 380,00	177 700	177 728,00	100%	
Contribution CGLLS	73 836,00	74 900	74 942,00	100%	
Surcotisation FNAR	8 523,00	8 600	8 521,00	99%	
Gestion UNILOG	10 500,00	11 000	11 000,00	100%	
AMO UNILOG	12 000,00	3 000	3 000,00	100%	
Convention ASSOSEM	8 155,40	8 800	9 056,60	103%	
Photocopieur	127,55		114,35		
Produits financiers	3 716,10	4 000	7 547,06	189%	
SUBVENTIONS :					
Conseil Régional	80 000,00	80 000	80 000,00	100%	
Convention Caisse d'Epargne	35 000,00	35 000	35 000,00	100%	
Actions régionales de l'exercice	177 505,00		168 434,00		
Report de ressources	31 202,21		90 199,27		
PARTICIPATIONS AUX FRAIS :					
Réunions régionales	17 130,00	12 000	11 956,00	100%	
AUTRES PRODUITS:					
Produits exceptionnels	0,00		3 305,15		séjour Londres
Produits sur exercices antérieurs	11 884,38		6 064,32		facturation edf + regul actions régionales
Produits divers	0,00		0,00		
Reprise provisions créances douteuses	2 439,18		1 995,25		Terre du Sud Habitat
TOTAL PRODUITS :	1 087 484,82	889 000	1 217 421,00	NS	
CHARGES					
	<i>Réel 2010</i>	<i>Budget 2011</i>	<i>Réel 2011</i>	<i>%</i>	
Eau, énergie	4 870,08	4 000	3 118,89	78%	
Fournitures de bureau	4 624,96	4 500	3 886,17	86%	
Photocopies	4 771,29	5 000	5 071,43	101%	
Équipement	370,12	1 500	597,51	40%	
Supports de communication	3 225,49	8 000	7 960,29	100%	
Sous-total Achats :	17 861,94	23 000	20 634,29	90%	
Sous-traitance actions régionales exercice	91 662,76	62 000	213 346,33	NS	seuls les fonds propres de l'exercice sont prévus au budget
Sous-traitance actions régionales exercice ant	31 202,21		61 892,99		
Location diverses	1 011,02	2 000	2 012,40	101%	
Loyers et charges locatives	31 903,68	36 000	36 252,66	101%	
Location photocopieurs	4 353,44	4 500	4 353,44	97%	
Nettoyage des locaux	6 542,41	6 000	5 967,26	99%	
Entretien, maintenance	6 811,08	7 300	7 210,36	99%	
Assurance	4 424,10	4 600	4 702,96	102%	
Documentation	4 377,91	4 600	4 536,91	99%	
Réunions régionales	17 671,85	15 000	13 244,09	88%	
Sous-total Services Extérieurs :	77 095,49	80 000	78 280,08	98%	
Honoraires comptabilité	4 606,99	4 700	4 784,00	102%	
Prestations diverses	2 411,20	8 000	1 500,00	19%	
Bulletin d'information	394,68	2 000	1 417,26	71%	
Voyages, déplacements, missions, réceptions	47 130,50	51 500	45 112,39	88%	
Courses	0,00	300	281,06	94%	
Affranchissements	2 683,87	3 500	3 617,16	103%	
Téléphone	5 967,08	6 000	5 285,91	88%	
Adhésions, Cotisations, Abonnements	10 969,00	11 000	10 939,00	99%	
Cotisation FNAR	8 522,00	8 500	8 521,00	100%	
Divers	2 506,57	3 000	1 852,44	62%	
Sous-total Autres services ext. :	85 191,89	98 500	83 310,22	85%	
Salaires	346 232,67	366 000	360 362,49	98%	
Charges sociales	205 131,39	216 000	223 619,89	104%	
Épargne salariale PEI abondement employeur	1 800,00	2 500	2 328,83	93%	
Formation et perfectionnement	6 425,84	9 000	7 995,21	89%	
Provision congés payés	7 691,00	6 000	11 925,00	199%	
Sous-total Charges de personnel :	567 280,90	599 500	606 231,42	101%	
Dotation amortissements	14 110,00	16 000	11 480,44	72%	Achats différés à 2012
Charges expl. s/ ex. antérieurs	1 374,20		17 223,75		Régl actions régionales
Charges exceptionnelles	110,04		66,58		
Sous-total :	15 594,24	16 000	28 770,77	180%	
Engagements à réaliser sur actions régionales	150 442,71		70 000,00		
Provision pour créances douteuses	4 236,16		2 004,53		Sacicap + ass espagnole
Provision pour départ à la retraite	6 744,00	7 000	6 649,00	95%	
Aléas	0,00	3 000	0,00	0%	
Sous-total :	161 422,87	10 000	78 653,53	NS	
TOTAL CHARGES :	1 047 312,30	889 000	1 171 119,63	NS	
RÉSULTAT :	40 172,52	-	46 301,37	NS	

GESTION DE L'ASSOCIATION

BILAN AU 31/12/2011

LIBELLES	ACTIF				LIBELLES	PASSIF	
	EXERCICE 2011			2010		2011	2010
	VAL BRUTES	AMORT/PROV	VAL NETTES	VAL NETTES	VAL NETTES	VAL NETTES	
ACTIF IMMOBILISE					FONDS ASSOCIATIFS		
Immobilisations incorporelles					Report à nouveau	584 287,70	544 115,18
Logiciels	8 167,27	8 167,27	0,00	0,00	Résultat de l'exercice	46 301,37	40 172,52
	8 167,27	8 167,27	0,00	0,00		630 589,07	584 287,70
Immobilisations corporelles					PROVISIONS		
Matériel de bureau & informatique	28 636,46	27 459,22	1 177,24	5 411,87	Provisions pour risques et charges	38 345,00	31 696,00
Mobilier	27 076,50	25 091,09	1 985,41	3 089,84		38 345,00	31 696,00
Matériel de transport	24 497,42	17 879,73	6 617,69	12 759,07			
Installation générale	19 311,87	19 311,87	0,00	0,00	FONDS DEDIES		
	99 522,25	89 741,91	9 780,34	21 260,78	Actions Régionales 2001		
Immobilisations financières					NRT		2 134,72
Participation UNILOG	21 353,88		21 353,88	21 353,88	Actions Régionales 2009		
Participation BFCC	43 251,49		43 251,49	43 251,49	Convention Région/Adème		19 812,77
Prêts au personnel					Livret Accession		3 042,25
	64 605,37		64 605,37	64 605,37	Communication AR Hlm	2 031,00	6 989,62
					Actions Régionales 2010		
TOTAL	172 294,89	97 909,18	74 385,71	85 866,15	Ouvrir la ville		2 500,00
					Séjour professionnel		629,50
					Convention Région/Adème	73 317,95	92 960,71
					Réseaux acteurs locaux	18 595,00	15 000,00
					GIP GPV		10 000,00
					Communication AR Hlm	1 735,88	8 205,04
					GUP		14 900,00
					RSE		1 839,21
					AR Hlm / CDC	4 408,25	4 408,25
					Actions Régionales 2011		
					Jardins familiaux	60 000,00	
						160 088,08	182 422,07
					TOTAL	829 022,15	798 405,77
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Créances					Fournisseurs		
Adhérents	95 058,13	3 541,53	91 516,60	57 434,16	Fournisseurs	12 211,75	7 944,81
Fédérations et partenaires	87 150,91		87 150,91	82 825,94	Partenaires	2 109,44	1 783,37
Subventions à recevoir					Actions Régionales exercice	15 329,22	24 178,84
Actions Régionales exercice	33 685,00		33 685,00	131 800,00	Actions Régionales exercice ant	14 643,44	1 000,00
Actions Régionales exercice ant	73 800,00		73 800,00	8 517,35		44 293,85	34 907,02
Autres	100 236,16	4 236,16	96 000,00	16 000,00	Dettes fiscales et sociales		
Diverses : avances au personnel	700,00		700,00	0,00	Rémunérations dues		
	390 630,20	7 777,69	382 852,51	296 577,45	Organismes sociaux	166 696,00	147 608,00
Disponibilités					Divers	639,61	488,98
Valeurs Mobilières						167 335,61	148 096,98
BFCC placements	134 218,84		134 218,84	286 017,16	Dettes diverses		
BMM placements	0,00		0,00	170 090,12	Produits constatés d'avance	5 000,00	5 000,00
CAISSE EPARGNE Livret A	85 429,97		85 429,97	83 686,51		5 000,00	5 000,00
CAISSE EPARGNE Livret B	218 258,41		218 258,41	30 093,75			
Comptes courants							
BFCC	135 143,17		135 143,17	31 489,85			
BMM	10,32		10,32	135,28			
CE	11 903,18		11 903,18				
	584 963,89	0,00	584 963,89	601 512,67			
Comptes de régularisation							
Charges constatées d'avance	3 449,50		3 449,50	2 453,50			
	3 449,50	0,00	3 449,50	2 453,50			
TOTAL	979 043,59	7 777,69	971 265,90	900 543,62	TOTAL	216 629,46	188 004,00
TOTAL GENERAL	1 151 338,48	105 686,87	1 045 651,61	986 409,77	TOTAL GENERAL	1 045 651,61	986 409,77

GESTION DE L'ASSOCIATION

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE AU 31/12/2011

	Réel 2010	Budget 2011	Réel 2011	%	Commentaires
PRODUITS					
PRODUITS D'EXPLOITATION :					
COTISATIONS DIRECTES	441 086,00	474 000	528 558,00	112%	
CONVENTION UNFOHLM/FNAR	174 380,00	177 700	177 728,00	100%	
CONTRIBUTION CGLLS	73 836,00	74 900	74 942,00	100%	
SURCOTISATION FNAR	8 523,00	8 600	8 521,00	99%	
CONSEIL REGIONAL	80 000,00	80 000	80 000,00	100%	
CONVENTION CAISSE D'EPARGNE	35 000,00	35 000	35 000,00	100%	
GESTION UNILOG	10 500,00	11 000	11 000,00	100%	
AMO UNILOG	12 000,00	3 000	3 000,00	100%	
CONVENTION ASSOSEM	8 155,40	8 800	9 056,60	103%	
PRODUITS FINANCIERS	3 716,10	4 000	7 547,06	189%	
AUTRES PRODUITS :	31 581,11	12 000	23 435,07	195%	
TOTAL PRODUITS :	878 777,61	889 000	958 787,73	108%	
CHARGES					
ACHATS :	17 861,94	23 000	20 634,29	90%	
SERVICES EXTERIEURS :	162 287,38	178 500	161 590,30	91%	
CHARGES DE PERSONNEL :	567 280,90	599 500	606 231,42	101%	
AMORTISSEMENTS :	14 110,00	16 000	11 480,44	72%	
PROVISIONS :	10 980,16	7 000	8 653,53	124%	
AUTRES CHARGES :	1 484,24	3 000	17 290,33	576%	
TOTAL CHARGES :	774 004,62	827 000	825 880,31	100%	
RESULTAT "COURANT" :	104 772,99	62 000	132 907,42	214%	
CONTRIBUTION DE L'EXERCICE AUX ACTIONS REGIONALES	64 600,47	62 000	86 606,05	140%	
RESULTAT NET :	40 172,52	0	46 301,37		

ACTIONS REGIONALES 2011

1 - Animations régionales (Ateliers des Métiers HLM, réunions régionales d'information et d'échanges, réunions départementales, ...)

Budget : 13 156 € - sur fonds propres AR Hlm PACA & Corse.

2 - Ouvrir la Ville

Contribution sur fonds propres AR Hlm PACA & Corse : 2 500 € ; budget global 30 000 €.

3 - Séjour professionnel

Budget : 45 173 € - Caisse d'Epargne 10 000 €, GDF 5 000 €, ERDF 5 000 €, Organismes Hlm 23 780 €, 1 393 € sur fonds propres AR Hlm PACA & Corse.

4 - Convention cadre Région PACA / ADEME / AR Hlm PACA & Corse (pour mémoire)

5 - GIP GPV

Budget : 10 000 € - Organismes Hlm 8 429 €, 1 571 € sur fonds propres AR Hlm PACA & Corse.

6 - OLV / Mission d'appui aux EPCI (phase 2)

Contribution sur fonds propres AR Hlm PACA & Corse 4 000 €.

7 - Livret Accession sociale

Budget : 10 860 € - Caisse d'Epargne 5 000 €, Crédit Foncier 5 000 €, 1 260 € sur fonds propres AR Hlm PACA & Corse.

8 - EGL 84

Contribution sur fonds propres AR Hlm PACA & Corse 2 000 €.

9 - EGL MPM

Budget : 114 230 € - MPM 50 000 €, CDC 10 000 €, Caisse d'Epargne 18 000 €, Participants 1 110 €, 35 120 € sur fonds propres AR Hlm PACA & Corse.

GESTION DE L'ASSOCIATION

10 – Prévention des risques professionnels (pour mémoire)

11 – Livret GUSP (pour mémoire)

12 – Communication AR Hlm : Lettre @

Contribution sur fonds propres AR Hlm PACA & Corse 9 687 €.

13 – Jardins familiaux

Budget : 60 000 € - DRAAF 40 000 €, Région PACA 10 500 €, 9 500 € sur fonds propres AR Hlm PACA & Corse.

GESTION DE L'ASSOCIATION

Programme d'Actions Régionales 2011

ACTIONS REGIONALES 2011							
INTITULE	BUDGET INITIAL PREVISIONNEL			REEL AU 31/12/2011			COMMENTAIRES
	COUT TRANSITANT PAR L'AR	FONDS PROPRES AR Hlm	AUTRES	COUT TRANSITANT PAR L'AR	FONDS PROPRES AR Hlm	AUTRES	
Animations régionales	7 500	7 500	0	13 156	13 156	0	
<i>Contribution Caisse d'Epargne</i>							
Ouvrir la ville	2 500	2 500	0	2 500	2 500	0	
<i>Contribution Caisse d'Epargne</i>							
Séjour professionnel	47 000	1 500	29 500	45 173	1 283	33 890	Organismes Hlm, GDF, ERDF
<i>Contribution Caisse d'Epargne</i>		16 000			10 000		
Convention Région PACA / Ademe / AR Hlm	100 000	0	100 000	0	0	0	Région PACA, ADEME (report 2012)
<i>Contribution Caisse d'Epargne</i>							
GIP GPV	10 000	1 600	8 400	10 000	1 571	8 429	Organismes Hlm présents sur territoires RU du GIP-GPV de Marseille / Septèmes
<i>Contribution Caisse d'Epargne</i>							
OLV / Mission d'appui aux EPCI (phase 2)	4 000	4 000	0	4 000	4 000	0	
<i>Contribution Caisse d'Epargne</i>							
Livret Accession	10 000	400	4 600	10 860	1 260	4 600	CFF
<i>Contribution Caisse d'Epargne</i>		5 000			5 000		
EGL 84	2 000	2 000	0	2 000			Coût total 20 000 €
<i>Contribution Caisse d'Epargne</i>					2 000		
EGL MPM	60 000		60 000	114 230	35 120	61 110	MPM , CDC
<i>Contribution Caisse d'Epargne</i>					18 000		
Prévention des risques professionnels	7 500	7 500	0	0		0	
<i>Contribution Caisse d'Epargne</i>							
Livret GUSP	0	0	0	0	0	0	
<i>Contribution Caisse d'Epargne</i>							
Communication AR Hlm	14 000	0	0	9 688	9 688	0	
<i>Contribution Caisse d'Epargne</i>		14 000					
Jardins familiaux	50 000	0	50 000	60 000	9 500	50 500	DRAAF, Région PACA
<i>Contribution Caisse d'Epargne</i>							
Montant total	314 500	62 000	252 500	271 608	113 079	158 529	
<i>dont Caisse d'Epargne</i>		35 000			35 000		

ANNEXE

Annexe des comptes annuels

Exerce 01/01/2011 au 31/12/2012

- 1- REGLES ET METHODES COMPTABLES**
- 2- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**
- 3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF**
- 4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

Préambule

Le total du bilan s'élève à : 1 045 651,61 €

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de : 46 301,37 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables résultant de la réglementation et notamment ceux issus :

- de l'avis du conseil National de la Comptabilité du 17 juillet 1985 relatif au plan comptable des associations,
- du règlement du Comité de Réglementation Comptable n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Evaluation des éléments d'actifs

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

- Installations générales sur 5 ans : soit au taux de 20 %
- Matériels de transport sur 4 ans : soit au taux de 25 %
- Matériel de bureau & informatique sur 3 ans : soit aux taux de 33 %
(les photocopieurs sur 5 ans : soit au taux de 20 %)
- Mobilier sur 10 ans : soit au taux de 10 %
- Logiciels sur 1 an : soit au taux de 100 %

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Fonds dédiés

La partie des ressources affectées par les financeurs à des projets définis qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est constatée à la clôture de l'exercice en « engagements à réaliser sur ressources affectées » dans le compte de résultat ainsi qu'au passif du bilan en « fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris de poursuivre la réalisation des dits projets.

Engagements de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière que l'Association régionale devra verser au départ à la retraite de l'ensemble de ses salariés a fait l'objet d'une évaluation selon les dispositions des Conventions Collectives applicables, d'un taux de présence moyen ainsi que d'une probabilité de survie estimée selon des tables de mortalités ainsi que d'un taux d'actualisation.

L'information est mentionnée dans l'annexe au titre de l'engagement total vis-à-vis des salariés présents à la clôture.

Une provision est constituée pour les salariés ayant atteint 50 ans sur la base d'un trentième par année d'ancienneté avec un maximum de quinze trentième.

2. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

Néant

Engagements retraite :

L'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière que l'association devra verser au départ à la retraite de l'ensemble de ses salariés représente un montant de 76 576 € déterminé selon les hypothèses ci après :

Age de départ volontaire à la retraite	65 ans
Taux de croissance des salaires	1,80 %
Taux d'actualisation	4,60 %
Taux de charges sociales	45 %

Taux de turnover (selon l'âge du salarié)	
Age du salarié	Taux
18 - 35	75 %
36 - 50	85 %
50 - 65	95 %

Une provision figure au passif du bilan pour les salariés ayant atteint l'âge de 50 ans soit 38 345 €.

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Néant

Engagements reçus

Néant

Evènement postérieur à la clôture

Néant

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Analyse de la variation par poste des mouvements concernant les immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorporelles	8 167,27 €			8 167,27 €
Immo. Corporelles	104 179,81 €		4 657,56 €	99 522,25 €
Immo. Financières	64 605,37 €			64 605,37 €
TOTAL	176 952,45 €	0,00 €	4 657,56 €	172 294,89 €

Analyse de la variation par poste des mouvements concernant les amortissements

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorporelles	8 167,27 €			8 167,27 €
Immo. Corporelles	82 919,03 €	11 480,44 €	4 657,56 €	89 741,91 €
TOTAL	91 086,30 €	11 480,44 €	4 657,56 €	97 909,18 €

Actif circulant**Etat des créances**

Nature	Montant brut	A l'an au +	A + d'un an
Créances usagers	182 209,04 €	182 209,04 €	- €
<i>Adhérents</i>	95 058,13 €	95 058,13 €	
<i>Fédérations & partenaires</i>	87 150,91 €	87 150,91 €	
Autres créances	208 421,16 €	208 421,16 €	- €
<i>Actions régionales N</i>	33 685,00 €	33 685,00 €	
<i>Actions régionales N-</i>	73 800,00 €	73 800,00 €	
<i>Autres subventions</i>	100 236,16 €	100 236,16 €	
<i>avances au personnel</i>	700,00 €	700,00 €	
Charges constatés d'avance :	3 449,50 €	3 449,50 €	
<i>Assurance</i>	1 030,00 €	1 030,00 €	
<i>Documentation</i>	1 327,00 €	1 327,00 €	
<i>Tickets restaurant</i>	1 092,50 €	1 092,50 €	
TOTAL	394 079,70 €	394 079,70 €	- €

Valeurs mobilières

Au 31/12/2011, la valeur boursière du portefeuille s'élève à 437 914,74 €, faisant ressortir une plus-value latente de 7,52 €.

Nature	Montant brut
403 Crédit Coopératif Monnaie Associations	134 218,84 €
Caisse d'Epargne Livret A	85 429,97 €
Caisse d'Epargne Livret B	218 258,41 €
TOTAL	437 907,22 €

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Les provisions**

	Au 01/01/11	Dotations	Reprises	Au 31/12/11
Provisions pour risques et charges *	31 696,00 €	6 649,00 €		38 345,00 €
Provisions créances douteuses	3 532,25 €	2 004,53 €	1 995,25 €	3 541,53 €

Les Fonds dédiés

	Au 01/01/11	Dotations	Reprises	Au 31/12/11
Actions 2001 : NRT	2 134,72 €		2 134,72 €	- €
Actions 2009 : Convention Adème / Région	19 812,77 €		19 812,77 €	- €
Actions 2009 : Livret accession	3 042,25 €		3 042,25 €	- €
Actions 2009 : Communiation AR Hlm	6 989,62 €		4 958,62 €	2 031,00 €
Actions 2010 : Ouvrir la ville	2 500,00 €		2 500,00 €	- €
Actions 2010 : Séjour professionnel	629,50 €		629,50 €	- €
Actions 2010 : Convention Adème / Région	92 960,71 €		19 642,76 €	73 317,95 €
Actions 2010 : Réseaux acteurs locaux	15 000,00 €	10 000,00 €	6 405,00 €	18 595,00 €
Actions 2010 : GIP GPV	10 000,00 €		10 000,00 €	- €
Actions 2010 : Communication AR Hlm	8 205,04 €		6 469,16 €	1 735,88 €
Actions 2010 : GUP	14 900,00 €		14 900,00 €	- €
Actions 2010 : RSE	1 839,21 €		1 839,21 €	- €
Actions 2010 : AR Hlm / CDC	4 408,25 €			4 408,25 €
Actions 2011 : Jardins familiaux		60 000,00 €		60 000,00 €
TOTAL	182 422,07 €	70 000,00 €	92 333,99 €	160 088,08 €

Etat des dettes

	Montant brut	- 1 an	+ 1an -5 ans	+ 5 ans
Etablissement de crédit				
Clients acomptes reçus				
Fournisseurs	12 211,75 €	12 211,75 €		
Partenaires	2 109,44 €	2 109,44 €		
Dettes fiscales et sociales	167 335,61 €	167 335,61 €		
Autres dettes actions régionales	29 972,66 €	29 972,66 €		
TOTAL	211 629,46 €	211 629,46 €	- €	- €

GESTION DE L'ASSOCIATION

Association Régionale des Organismes Hlm de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse "AR Hlm PACA & CORSE"

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

"Le Saint Georges" – 97 avenue de la Corse
13007 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Régionale des Organismes d'Hlm de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse "AR Hlm PACA & CORSE" tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne :

✓ **Engagement en matière de retraite ou avantages similaires**

En application de l'article L. 123-13 du Code de Commerce, le montant des engagements de l'entreprise en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres de son personnel est à indiquer dans l'annexe, ou inscrite en provision.

La note 2 "Engagements Financiers" de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements, d'un montant total de 76.576 €, ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Une provision à hauteur de 38.345 € figure dans vos comptes clos au 31 décembre 2011 pour les salariés de plus de 50 ans.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. – VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

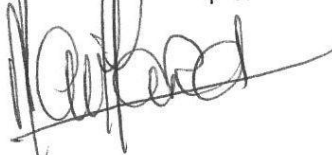
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille, le 13 juin 2012

CPECF Audit

Corine MAILLARD
Commissaire aux Comptes



**Association Régionale des Organismes Hlm de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
"AR Hlm PACA & CORSE"**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

"Le Saint Georges" – 97 avenue de la Corse
13007 MARSEILLE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes
Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisé des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1. – Convention de gestion administrative avec le GIE UNIOLOG

• PERSONNE CONCERNEE

- Monsieur Bernard OLIVER, Président en exercice de l'AR Hlm PACA & CORSE et du GIE UNIOLOG

GESTION DE L'ASSOCIATION

- NATURE ET OBJET

Aux termes d'une convention en date du 27 septembre 2010, l'AR Hlm PACA & CORSE effectue pour le compte d'UNILOG une assistance en matière d'administration générale.

- MODALITES

Le montant des services facturés est déterminé en fonction du temps passé par son personnel.

La facturation est établie en fonction du coût réel complet (salaires, charges sociales et fiscales, et autres frais) calculé annuellement.

Au 31 décembre 2011, votre Association a facturé au GIE UNILOG sa prestation pour un montant de 11.000 €.

2. – Convention assistance maîtrise d'ouvrage

- PERSONNE CONCERNEE

- Monsieur Bernard OLIVER, Président en exercice de l'AR Hlm PACA & CORSE et du GIE UNILOG

- NATURE ET OBJET

Aux termes d'une convention en date du 27 septembre 2010, l'AR Hlm PACA & CORSE a mis à disposition son directeur et une assistante logistique et comptable dans le cadre des travaux de réaménagement des 19^{ème} et 20^{ème} étages de l'immeuble "Le Saint Georges", pour assurer un suivi d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette mission comprenait :

- le suivi des études de faisabilité et de programmation
- le suivi du chantier
- l'ingénierie financière des travaux

- MODALITES

Le montant des services est facturé au nombre de jours effectifs de travail, en fonction du coût réel complet (salaires, charges sociales et fiscales, et autres frais).

Au 31 décembre 2011, votre Association a facturé au GIE UNILOG sa prestation pour un montant de 3.000 €.

3. – Convention de location avec le GIE UNILOG

- PERSONNE CONCERNEE

- Monsieur Bernard OLIVER, Président en exercice de l'AR Hlm PACA & CORSE et du GIE UNILOG

- NATURE ET OBJET

Aux termes du bail professionnel en date du 1^{er} décembre 2010, le GIE UNILOG, propriétaire des 19^{ème} et 20^{ème} étages de l'immeuble "Saint Georges", 97 avenue de la Corse à MARSEILLE (13007), donne à bail à l'AR Hlm PACA & CORSE, à titre professionnel, des bureaux situés au 20^{ème} étage pour une surface totale de 213,16 m² répartie entre :

GESTION DE L'ASSOCIATION

- des espaces privatifs pour 149,85 m²
- une quote-part d'espaces communs pour 63,31 m²

- MODALITES

Le bail est consenti pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} décembre 2010 pour se terminer le 30 novembre 2016 moyennant un loyer mensuel de 2.146,56 € (TVA non applicable) révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice trimestriel national du coût de la construction publié par l'INSEE.

Les charges afférentes aux locaux loués, notamment les charges de copropriété ainsi que les taxes foncières, d'ordures ménagères et contribution annuelle sur les revenus locatifs, sont à charge de l'AR Hlm PACA & CORSE.

Les loyers facturés au titre de 2011 s'élèvent à 26.014,12 €, soit un total toutes charges locatives comprises de 36.252,66 €.

4. – Conventions avec HABITAT ET TERRITOIRES CONSEIL (HTC)

- PERSONNE CONCERNEE

- Monsieur Bernard OLIVER, Président en exercice de l'AR Hlm et de HTC

- NATURE, OBJET ET MODALITES

Aux termes d'une convention conclue en date du 30 juin 2010, l'AR Hlm PACA & CORSE a confié à HTC une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation du club d'information et d'échanges des pratiques sur la stratégie énergétique dans l'habitat social, pour un montant global de 16.335 € H.T.

La prestation HTC est soldée à la clôture de l'exercice et enregistrée dans les charges à hauteur de 12.147,36 € T.T.C (10.156,66 € H.T) en 2011.

Fait à Marseille, le 13 juin 2012

CPECF Audit

Corine MAILLARD
Commissaire aux Comptes

